

## Les ICR des actes CCAM V2 pour les établissements antérieurement sous OQN

Il s'agit de la première version des ICR des actes de la CCAM, spécifique pour le secteur ex-OQN. Par rapport à la version des ICR V0bis-V1-V2 publiée antérieurement, les différences sont les suivantes :

- On a exclu les actes V0bis non inclus dans la version V2, qui ne devraient plus être utilisés actuellement
- Les ICR d'anesthésie et les « oméga modifiés » de réanimation n'ont pas été changés. On en donnera des explications
- Les ICR dits « de bloc », pour blocs opératoire et plateaux techniques, ont subi le retrait des coûts relatifs aux personnels médicaux. La colonne des consommables associés à ces actes a été corrigée de quelques oublis.

Ces ICR figurent dans un fichier EXCEL, présenté sur le site web ATIH dans la même page que ce texte explicatif.

Ces ICR « privés » ont été élaborés pour tenir compte de la structure des coûts des établissements ex-OQN, où l'essentiel de l'activité du personnel médecin est payée en honoraires, et non en salaires.

### **1. ICR D'ANESTHESIE**

Les informations dont nous disposons pour l'élaboration des ICR d'anesthésie sont trop peu précises pour permettre une évaluation hors coûts médicaux. Nous avons donc décidé de reprendre l'échelle élaborée pour le secteur public.

### **2. ICR DE REANIMATION : OMEGA-CCAM**

Les ICR de réanimation déjà publiés (les oméga-CCAM) se présentent sous la forme d'une formule tenant compte de la durée du passage en réanimation et du nombre de réalisation d'un certain nombre d'actes. Cette formule n'a pas été modifiée, car elle est parfaitement adaptée au secteur ex-OQN, puisqu'elle a été déterminée à partir de mesures de la charge en soins infirmiers. Cette formule figure dans le document accompagnant les ICR V0bis, que l'on rappelle ici :

La formule à la forme suivante :

$$\text{OMEGA-CCAM} = \text{DUREE} [ A1 + B \times \text{LN}(\text{DUREE}10) ] + \text{Somme \{points par réalisation d'acte\}}$$

Dans cette formule :

- La durée de réanimation, notée **DUREE**, est égale à {date\_sortie – date\_entrée +1} : tout séjour compte pour au moins une journée, contrairement aux définitions habituelles des durées de séjours dans le champs PMSI.
- **DUREE10** = minimum (DUREE, 10), soit égale à
  - DUREE si DUREE ≤ 10
  - 10 sinon

- *A1* est un nombre de points affectés spécifiquement aux séjours de 1 jour. A1 vaut zéro pour les séjours de plus de 1 jour.
- *B x LN(DUREE10)* est un terme qui tient compte du fait que la charge moyenne en soin journalière, indépendamment des actes médicaux effectués, dépend de la durée de séjour en réanimation :
  - croît globalement si la durée passe 2 jours à 10 jours : courbe arrondie nécessitant une approximation par le logarithme népérien (LN) de cette durée.
  - se stabilise au-delà
  - une valeur particulière pour les séjours avec un seul jour en réanimation (d'où le terme spécifique A1).
- *Somme {points par réalisation d'acte}* est obtenue en sommant, pour chaque réalisation d'acte, sa valeur d'ICR de réanimation.

Les coefficients A1, B, ainsi que les *points par réalisation d'acte* figurent dans la table EXCEL des ICR.

### **3. AUTRES ACTES : ICR DE « BLOC »**

Les ICR de bloc pour secteur privé ne contiennent que les parties IAS (personnel soignant) et ICRM (matériel). Compte tenu de l'imprécision sur les ressources à très bas coûts, nous avons établi un minimum de 1 point.

Comme pour les publications anciennes, nous avons ajouté une colonne contenant les consommables. Elle n'est absolument pas systématiquement remplie, seules certaines sociétés savantes ayant fourni des données, mais la plus importante, la radiologie interventionnelle, y figure. Contrairement aux publications précédentes, nous n'avons pas publié la somme (ICR « normaux » + consommables), mais les consommables séparés. Nous avons corrigés certains oublis.

### **4. LES DONNEES PUBLIEES**

Les ICR figurent dans un fichier EXCEL, qui contient 3 feuilles. Chaque feuille correspond à une unité d'œuvre incompatible avec les autres.

- La feuille *anesthésie* pour la partie anesthésie des actes (soit activité 4 des actes standard, soit gestes complémentaires d'anesthésie).
- La feuille *réanimation* contient la description de la formule remplaçant le score oméga
- La feuille *bloc* pour les autres actes

Dans chacune de ces feuilles, les actes CCAM sont référencés par la racine CCAM à 7 caractères, la phase et l'activité.

#### **4.1 Les ICR d'anesthésie**

La feuille des ICR d'anesthésie comporte 4 colonnes :

- Le code CCAM (3 colonnes : racine / phase / activité)
- L'ICR d'anesthésie

#### **4.2 Les « oméga-2 »**

La feuille des ICR de réanimation comporte 4 colonnes :

- Le code CCAM (3 colonnes : racine / phase / activité)

- La valeur « oméga-CCAM » de l'acte

Les termes constants A1 et B utilisés dans la formule de calcul de l'oméga-CCAM sont présentés dans cette feuille comme s'il s'agissait de code d'acte, et sont mis en tête du tableau.

### **4.3 Les autres actes : ICR de bloc**

La feuille des ICR des autres actes comporte 5 colonnes :

- Le code CCAM (3 colonnes : racine / phase / activité)
- L'ICR proprement dit (IAS + ICRM)
- L'ICR correspondant aux consommables seuls

Il existe donc deux valeurs possibles d'ICR : avec et sans consommables médicaux. Dans la mesure où les établissements de l'ENC ont fait une affectation directe de ces consommables aux séjours, ils doivent utiliser la version des ICR hors consommables médicaux.